

INFORMATIONS POUR LA REDACTION D'UNE DEMANDE DE LAISSEZ-PASSER DE REGULARITE

Pour obtenir un laissez-passer de régularité, vous devez remplir une demande de laissez-passer et nous la renvoyer **par Mail à l'adresse suivante** : pth@ffsa.org

Votre demande devra être accompagnée :

- d'une photo couleur (**en paysage**) 3/4 avant de la voiture complète
- De vos coordonnées postale complète ainsi que votre **adresse mail**

Le règlement de votre « laissez-passer » se fera par **CARTE BLEUE UNIQUEMENT** suite à un lien de paiement qui vous sera envoyé par Mail.

(Les règlements par chèque seront systématiquement refusés et retournés à destinataire)

Pour que votre demande soit traitée dans les meilleures conditions, nous vous précisons quelques points :

- En dehors de la section réservée à l'ASN (l'ASN est la F.F.S.A.), votre demande doit être complètement remplie.
- En particulier, vous devez répondre à la question "la voiture est-elle conforme à ses spécifications de période ?", et détailler sur la 3^{ème} page de la demande toutes les modifications apportées à la voiture de série.
- La photo jointe sera de très bonne qualité,
La photo devra montrer la voiture prise de trois quarts avant, sans aucun sticker (aucune publicité ni numéro de course), à l'arrêt et sans personne à l'intérieur.

Dès la réception du dossier complet, vous recevrez un mail avec le lien du paiement en ligne pour l'obtention d'un laissez-passer. Le tarif est de 115 euros.

Après validation du paiement et étude de votre demande, votre laissez-passer vous sera envoyé par courrier dans un délai de deux semaines environ à l'adresse fournie.

INFORMATION TECHNIQUE

Les voitures pouvant prétendre à ce laissez-passer doivent correspondre à l'annexe K du code sportif de la FIA, qui est l'annexe réglementant également les véhicules historiques de compétition, ceci au chapitre régularité.

Nous vous rappelons ici les grandes lignes que devra respecter la voiture pour laquelle vous sollicitez ce laissez-passer international :

- Généralité :

La voiture sera conforme à la législation routière et construite avant le 31/12/1996.

- Histoire :

En général les voitures pouvant faire l'objet d'un laissez-passer FIA sont des modèles de série ou, suivant leur âge, des modèles identiques à ceux homologués par la FIA pour le rallye automobile dans les anciens groupes Tourisme, Grand Tourisme, ou Groupes 1, 2, 3 et 4 en France (*également dans les groupes N, A, et B hors de France, où le règlement particulier de l'épreuve étrangère admet ces dernières*), ceci en conformité avec le règlement technique de leur groupe respectif.

- Conformité :

Toutes les modifications effectuées sur la voiture de série doivent respecter la technologie de la période telle qu'appliquée au modèle en question.

- Principe :

La Régularité Historique permet la célébration active de l'histoire de l'automobile.

**Fabrice CATHERINE
Responsable Technique**